

Arrêté temporaire de fermeture du site de la via ferrata
en bordure du lac de VILLEFORT

Le Maire de la Commune de Pourcharesses,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2211-1, L 2212-1 et suivants relatifs à la sécurité publique,

Considérant la non fiabilité d'un équipement portant sur la sécurité des personnes, sur la via ferrata,

ARRETE:

Article 1 :

Le site de la via ferrata en bordure du lac de Villefort est fermé jusqu'à nouvel ordre à compter du mardi 20 octobre 2020.

Article 2 :

Monsieur le Maire, Monsieur le président de la communauté de communes de Villefort et la Gendarmerie de Villefort seront chargés, chacun en ce qui les concerne, du présent arrêté.

Article 3 :

Ampliation du présent Arrêté sera adressée :

- A la Préfecture de la Lozère
- Au président de la communauté de communes de Villefort
- Au chef de brigade de la gendarmerie de Villefort

Fait à Pourcharesses , le 20 octobre 2020.


Le Maire,
René CAUSSE